

Décision

Générale

colonial

Décision n° 888 Personnel indigène.

n° 888

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le chauffeur de matériel de chantier auxiliaire Salem Paris est licencié de son emploi pour compter du 1er janvier 1942. L'intéressé réunissant à cette date une ancienneté de services comprise entre 2 et 5 ans (4 ans, 10 mois) aura droit à une indemnité de licenciement égale à deux mois de son salaire.